



De 15h00 à 18h30

A l'Université
Paris I
Panthéon-Sorbonne
75005 Paris



SALLE 216

Centre Panthéon
12, place du Panthéon.
75231 Paris cedex 05.

Accès :
RER B - Station
Luxembourg
Bus : Ligne 21,
27, 38, 82, 84, 85, 89

Les contrats de distribution sont la clé de voûte du commerce international. La pratique des affaires a forgé des techniques de distribution qui s'adaptent parfaitement au contexte économique et à la complexité des opérations internationales.

Néanmoins, la réforme du droit des contrats intervenue par voie d'ordonnance le 10 février 2016 emporte avec elle des innovations importantes en droit commun des contrats français à l'égard des relations de longue durée. Comment alors assurer l'équilibre contractuel dans les réseaux de distribution ?

Les rapports de distribution, par leur internationalisation croissante, soulèvent de plus en plus de problèmes relevant du droit international privé qui engendrent interrogations et incertitudes. Par exemple, qu'il s'agisse du contentieux international extrêmement important en matière de rupture du contrat, ou de la protection de la marque dans le marché français et européen.

Cette conférence a pour but de discuter des questions sensibles et d'actualité relatives au contrat de distribution.

Cette formation est gratuite et validée au titre de la formation professionnelle des avocats

RSVP avant le 10 Octobre 2017 [ici](#)



PROGRAMME :

- 15h00 Accueil des participants**
- 15h15 Propos introductifs**
Laurent VIDAL, Avocat au barreau de Paris, Enseignant-Chercheur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne
- 15h30 Le choix du canal de distribution : cohérence de la réglementation des contrats de distribution**
Dans le but de fonder une relation pérenne, solide et dans l'intérêt des parties, le contrat de distribution doit s'établir sur la base d'un partenariat où chacun est gagnant et dans lequel personne n'est lésé.
Jean-Paul HORDIES, Avocat aux barreaux de Bruxelles et de Paris, Maître des Conférences à Sciences-Po Paris
- 15h50 Analyse du déséquilibre contractuel dans les contrats de distribution**
Rafael AMARO, Maître de conférences à l'Université Paris Descartes
- 16h30 Le contentieux international en matière de distribution**
Analyse de la jurisprudence française et européenne relative à la rupture du contrat de distribution
Roberta RIBEIRO OERTEL, Maître d'enseignement au Centre européen de la magistrature et des professions juridiques à Luxembourg, Avocat aux barreaux de Porto et São Paulo
- 17h10 Stratégie-marque en matière de distribution sur le marché français et européen**
Maître Océane PHAN-TAN-LUU, Avocat au barreau de Marseille
- 17h45 Débat**
Modérateur : *Bâtonnier Jean Jacques FORRER, Président de la Délégation des barreaux de France à Bruxelles, Avocat aux barreaux de Strasbourg et de Bruxelles*
- 18h30 Fin de la conférence**